

---

## Renvoi aux comités d'instruction et de secours publics du rapport de Raffron sur l'organisation de l'éducation des sourds et muets, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi aux comités d'instruction et de secours publics du rapport de Raffron sur l'organisation de l'éducation des sourds et muets, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 164;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34515\\_t1\\_0164\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34515_t1_0164_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

paroître, quand on l'examine attentivement, comme j'ai fait, aussi merveilleuse qu'on la juge au premier abord. L'abbé de l'Épée a formé une grammaire pour les sourds-muets, en recueillant tous les gestes inventés par les sourds-muets eux-mêmes, pour se communiquer leurs pensées. Il a recueilli tous ces divers signes, et en a composé un corps de doctrine qui a paru étonnant, qu'il a grossi de réflexions métaphysiques, qu'il a perfectionné, si l'on veut : mais au fond, il a peu inventé.

Les sourds-muets avant l'abbé de l'Épée n'étoient pas si savans théologiens peut-être, mais ils se communiquoient assez facilement leurs pensées, ainsi qu'à ceux avec qui ils vivoient. J'atteste ce fait, dont j'ai été plusieurs fois témoin en France et en pays étranger. Ils ont une langue à eux; c'est la première qui ait existé parmi les hommes, la langue des signes, qui rend si expressives nos langues *parlées*.

Ce sont les sourds-muets qui ont été leurs premiers grammairiens. Réfléchissez-y, et vous serez de mon avis.

Il est agréable, je l'avoue, et même commode de se livrer à l'admiration, qui est une source de jouissances, que nous procure souvent une espèce de délire ou l'ignorance. Le sage admire peu : il a moins de ces jouissances, mais plus de rectitude dans l'esprit.

Les sourds-muets que j'ai connus possédoient très-bien leur grammaire des signes, quoique l'abbé de l'Épée n'eût point encore établi son école.

Contentons-nous de ce qui est raisonnable. Ne nous obstinons pas à vouloir briller tout ce que nous touchons, et à donner le poli de l'acier fin au soc de la charrue. N'oublions pas que ce sont des secours que nous administrons; que des secours se donnent à ceux qui sont dans le besoin. Laissons les sourds-muets qui ont le nécessaire, dans leurs familles, ils y seront beaucoup mieux que dans vos établissemens. Sacrifions l'éclat à l'utilité réelle. N'employons pas à la vanité un argent qui servira mieux à soulager les vrais nécessiteux, jusqu'à ce que nous ayons pu amener les choses au point de réduire, de diminuer considérablement cette plaie du corps social, qui est une charge énorme pour l'Etat (la dette des secours), en mettant la presque totalité des citoyens à portée de vivre dans une médiocrité aisée, du fruit de leurs travaux, et que nous ayons pu les affranchir de l'humiliation inhérente à la mendicité. Tout homme qui mendie, hors le cas d'accident, est dégradé de l'état de citoyen; et sans avoir établi une académie de sourds-muets, nous aurons bien mérité de la patrie.

Je conclus à ce que l'établissement proposé pour les sourds-muets se réduise à des secours pour ceux d'entre eux qui sont indigens.

Ces observations doivent s'étendre à l'institution des aveugles, dirigée par le citoyen Haüy.

**La Convention en ordonne l'impression et le renvoi à ses comités d'instruction et des secours publics (1).**

(1) P.V., XXX, 295. Voir Rapport de Maignet, au nom du comité des secours publics, sur les Établissements de sourds-muets, s.d. (B.N., Le<sup>38</sup> 679) et rapport de Thibaudeau, sur le même objet, au nom du comité d'instruction publique, s.d. (B.N., 8° Le<sup>38</sup> 681).

Une députation des citoyens de Dunkerque est admise à la barre.

« Citoyens représentans, dit l'orateur, la commune de Dunkerque, éclairée du flambeau de la vérité et de la raison, a triomphé de tous les préjugés; elle a renversé l'autel du prêtre romain, parce que le trône et la tyrannie n'eurent jamais de plus ferme appui que le fanatisme: et afin d'effacer jusqu'aux dernières traces de la superstition, attendu que le mot flamand Dunkerque signifie, Eglise des Dunes, elle vous demande le changement de ce nom en celui de Dunes Libres; illustrée par la bravoure de ses marins sous le despotisme, elle ose se promettre de mériter à son nouveau nom une place plus brillante dans les fastes de la République.

Nous avons versé au creuset national, tous les ridicules hochets du culte fanatique et de l'ancien régime, consacrés par l'orgueil; ils seront employés à un usage bien plus cher à des républicains en devenant utiles à la Patrie. Nous y joignons l'offrande d'une quantité de dons volontaires pour l'équipement de nos braves défenseurs. Le principal consiste en 962 marcs d'or et d'argent, la valeur de 7,445 liv. en bijoux et pierres précieuses, la somme de 9,402 liv. en numéraire, 15,218 liv. en assignats; 2,302 chemises, 1,056 paires de bas, 339 paires de souliers, 559 bonnets de police; 240 habits, vestes, culottes, capottes et un grand nombre d'autres effets. L'emprunt volontaire a produit dans Dunes-Libres la somme de 1,100,000 liv., et l'emprunt forcé ne devoit monter qu'à 300,000 liv. (1).

(Applaudissemens.)

C'est par de semblables moyens, citoyens représentans, que cette commune veut prouver son inviolable attachement à la république une et indivisible. Elle ne déviara jamais du sentier de la révolution, et, placée à l'extrême frontière, dans un poste périlleux, elle jure de le défendre jusqu'à la mort. Malheur à l'insolent Anglais et à tous les scélérats coalisés, s'ils osaient reparaître devant Dune-Libre; la trahison n'enchaînant plus le courage de nos braves républicains, le lâche duc d'York n'échapperait point une seconde fois à nos coups.

Nous faisons hommage à la Convention nationale d'une très belle tente de ce brigand royal, prise dans son camp le jour qu'il fut chassé de devant nos remparts. Honneur et gloire aux dignes et intrépides représentans du peuple qui, du haut de la Montagne, guidant le char de la révolution à travers tous les dangers, ont sauvé la liberté! C'est à votre énergie et à vos sages mesures, braves Montagnards, comme au courage de nos valeureux soldats, que la république doit l'anéantissement de la Vendée, la reprise de Toulon et les victoires de toutes les armées.

Continuez, citoyens représentans, à bien mériter de la Patrie en restant fermes et inébran-

(1) P.V., XXX, 295-297. Mention ou extraits dans C. Eg., n° 533; Audit. nat., n° 497; J. Paris, n° 398; Rep., n° 44; J. Mont., p. 648; F.S.P., n° 214; J. Fr., n° 496; J. Sablier, n° 1113; M.U., XXXVI, 221; Ann. patr., p. 1780; Abrév. univ., n° 398; J. Lois, n° 492; Mess. soir, n° 533.